

Calculer son empreinte carbone et la compenser : pourquoi et comment ?

<p>CONTEXTE</p> <p>Contrairement aux idées reçues, les agent.e.s de l'AEICT ne sont pas forcément ceux/celles qui ont la plus grosse empreinte carbone au sein de leur collectivité.</p> <p>Pour le savoir, voici quelques pistes pour amorcer une réflexion sur ses pratiques personnelles et en tant qu'agent.e au sein de sa collectivité.</p>	<p>PRE-REQUIS</p> <p><u>Qu'entend-on par empreinte carbone ? Un champs lexical fourni pouvant prêter à confusion : il convient de distinguer les concepts suivants :</u></p> <p><u>Empreinte carbone</u> : L'empreinte carbone d'une activité humaine est une mesure des émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique, c'est-à-dire qui peuvent lui être imputées (transports, agriculture, habitat, consommation, etc.).</p> <p><u>Empreinte écologique</u> : elle mesure la quantité de surface terrestre bioproductive nécessaire (souvent exprimé en nombre de planète) pour produire les biens et services que nous consommons et absorber les déchets que nous produisons.</p> <p><u>Compensation carbone</u> : compenser ici le CO2 qui n'a pas pu être réduit, consiste à financer ailleurs un éco-projet qui évite des émissions de CO2.</p>
<p>OUTILS</p> <p><u>1/ Que met-on dans les calculateurs ?</u></p> <p>Pour mettre en place un calculateur, il convient au préalable d'identifier ce qu'on prend en compte : Les activités émettant des GES dans le cadre de son habitat, de ses loisirs, de son alimentation, de ses vacances, de sa mobilité, de ses pratiques professionnelles ?</p> <p>Afin de bien comprendre de quoi il s'agit concrètement, il est intéressant de calculer son empreinte carbone personnelle : https://www.wwf.ch/fr/vie-durable/calculateur-d-empreinte-ecologique</p> <p><u>2/ Les outils les plus adaptés à une collectivité territoriale.</u></p> <p>Les outils existants actuellement sont soit trop généralistes, soit trop complexes à appréhender pour le seul volet « action européenne et internationale ». Il convient donc de se poser au départ les bonnes questions : pourquoi calculer, que calculer, comment se fixer des objectifs de réduction année après année...et ne pas se focaliser sur les seuls transports. L'important reste d'appréhender là où des marges de progression existent : hébergement, repas, goodies, documents de communication...et de les intégrer à son propre calculateur sur un tableur, plus facile à manier, et ne nécessitant pas de formation préalable.</p> <p><u>3/ Les façons de compenser pour la collectivité : comment ? en quoi les projets menés par les services d'AEICT pourraient aussi être une réponse ?</u></p> <p>La question de la mise en place d'une politique de compensation carbone, ponctuelle pour un événement ou structurelle pour compenser les émissions de GES de la collectivité, est très technique. Elle nécessite de réaliser un diagnostic préalable précis sur les émissions de GES de la collectivité ou du service (i) et ensuite d'identifier des projets « O émission » qui peuvent être financés dans les collectivités partenaires du Sud ou la mise en place d'un fonds dédié pour financer des projets soutenus par des cabinets externes labélisés par l'Etat (EcoAct par exemple) (ii).</p> <p>Cette politique nécessitant une labélisation des projets financés dans le cadre de la compensation carbone par un cabinet externe, elle a un coût qu'il convient d'anticiper pour lever les réticences éventuelles des élu.e.s. Par ailleurs, il faut associer les acteur.trice.s du territoire qualifié.e.s sur ces sujets de transitions écologiques et énergétiques (acteur.trice.s du secteur agissant au local, mais aussi acteur.trice.s agissant à l'international).</p> <p>La compensation carbone n'est pas encore un sujet très développé au sein des collectivités et ce pourrait être une opportunité de communiquer autrement sur nos projets de coopération.</p> <p>Toute l'information sur la compensation carbone se trouve sur ce site : https://www.info-compensation-carbone.com/comprendre/.</p>	
<p>POINTS DE VIGILANCE</p> <p>Pour être efficace, calculer son empreinte carbone ne doit pas être un exercice culpabilisant mais doit être appréhendé comme un outil responsabilisant. Il faut être vigilant.e à ce que les services Europe et International ne soient pas stigmatisés, sous prétexte qu'ils « prennent beaucoup l'avion ». Avec pédagogie, il faut pouvoir rappeler que d'autres services sont émetteurs de GES, par les déplacements professionnels mais aussi par les projets soutenus.</p> <p>Si la démarche se structure au sein de l'administration ou du service avec notamment un objectif la mise en place de compensation carbone, il peut être envisagé de se faire accompagner par des professionnel.le.s expert.e.s de ces sujets en raison de la lourdeur et de la complexité de la procédure.</p> <p>Pour vous impliquer davantage dans les travaux de l'ARRICOD – renseignez-vous sur arricod@gmail.com Suivez-nous sur www.arricod.fr</p>	